

ATELIER 1 – BIODIVERSITÉ, ÉNERGIE ET AGRICULTURE

Atelier animé par Maurice Wellhoff

Élus et conseillers municipaux présents :

M. le Maire, Éric Garcin

Olivier Radakovitch, adjoint à l'environnement

Elvira Caspers, conseillère municipale déléguée à l'emploi

Maël Guern, conseiller municipal délégué à l'agriculture

Rappel des mesures retenues et des précisions de « Pourquoi pas à Jouques » correspondantes :

5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices (niveau 3)

6. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne (niveau 3)

8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire (niveau 2)

Les propositions de Pourquoi pas à Jouques :

- Conserver les terres agricoles et promouvoir l'agriculture biologique
- Faire l'acquisition de terres avec l'objectif d'assurer une production bio et locale pour la cantine et les habitants

12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique (niveau 1)

« En dehors des bâtiments communaux que la commune peut elle-même améliorer, cette proposition fait appel à des financements mis en place par l'État ou les collectivités départementale ou régionale. La commune doit néanmoins faciliter les démarches des citoyens les plus démunis face à des travaux qu'ils n'ont pas les moyens de financer. Elle peut aussi mener des campagnes de sensibilisation, et pour le vieux village mieux faire connaître les recommandations figurant dans le document de l'AVAP. »

Les propositions de Pourquoi pas à Jouques :

- Respecter les normes les plus évoluées en matière environnementale pour les bâtiments municipaux à construire
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux déjà existants
- Assurer une veille sur la subvention d'actions destinées à réduire les coûts énergétiques à l'échelle communale
- Promouvoir la sobriété énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat privé par la mise en place d'un centre d'information

I. BIODIVERSITÉ

Olivier Radakovitch, adjoint au maire, explique le concept écologique de trames vertes, bleues et noires : maintenir une continuité, des trames (vertes = forêt, bleues = aquatique, noires = ciel nocturne), entre des habitats naturels séparés en îlots.

Sur la commune de Jouques, ces trames ne sont pas un problème.

Identification de deux autres grands objectifs parallèles :

- **préservation** de la biodiversité
- **valorisation** de cette biodiversité vis-à-vis des habitants (connaissances, éducation, accès)

Dans ce but, nécessité :

- d'obtenir des labels
- d'aller chercher des subventions

Par ailleurs, **une commission extra-municipale** a été mise en place par le conseil municipal. Claude Renault, conseiller municipal délégué à la biodiversité, en est l'animateur. Elle comprend notamment dans ses membres le Grand Site Concors Sainte-Victoire, la Métropole, un représentant de la société de chasse jouquarde et des citoyens soucieux de l'environnement. La commission s'est déjà réunie à quatre ou cinq reprises. Un programme d'action a été établi et s'est mis en place petit à petit depuis le début du mandat.

Le programme d'action :

- organisation de sorties naturalistes pour observer la faune et la flore
- ateliers pour les scolaires (savoir reconnaître les arbres, création d'un herbier, etc.)
- candidature au label régional « Territoire Engagé pour la Nature »
- formation des agents municipaux
- inventaires participatifs (cartographie des espèces sur des sites donnés)
- groupe « Jouques Action Biodiversité » sur le réseau social PopVox dans une démarche de « sciences participatives »
- **réalisation d'un ABC** (« Atlas de Biodiversité Communale ») en partenariat avec les communes de Peyrolles et de Saint-Paul-lez-Durance, avec pour objectif de s'intéresser aux espèces qui habitent des zones peu étudiées de la commune comme par exemple les zones agricoles. Le projet a obtenu un financement de l'État via l'OFB (« Office français de la biodiversité »), et les connaissances rassemblées seront matérialisées par la suite, idéalement sous forme d'un livre

Interventions des citoyen(ne)s et réponses d'Olivier Radakovitch, adjoint au maire :

« Comment mettre en place une démarche de protection à la suite de cet inventaire ? »

Olivier Radakovitch explique qu'il n'y a pas tant d'espèces déficientes sur la commune, à part les chauve-souris dans la grotte de l'Adaouste, et un aigle royal qui vivait sur la commune de Jouques mais qui est actuellement sur Mirabeau. Globalement, la biodiversité à Jouques est bien préservée, grâce notamment à une maîtrise de l'expansion urbaine. Pour l'instant, il n'y a donc pas d'action prioritaire à mener concernant la protection. Cependant, il précise qu'il y a des espèces sur lesquelles on est plus documenté que d'autres. Par exemple, on sait beaucoup de choses sur les oiseaux, mais très peu sur les insectes. Par ailleurs, il n'y a pas de comparaison faite entre ce qu'il y avait avant sur la commune et ce qu'il y a aujourd'hui.

M. le Maire Éric Garcin précise qu'il y a des espèces en danger sur le plan national, mais qui ne le sont pas à Jouques, par exemple le chardonneret.

« Un risque majeur : le feu. Est-ce que la commune va prendre des initiatives supplémentaires à ce sujet ? »

Olivier Radakovitch confirme que les incendies sont un enjeu majeur en termes de sécurité, mais pas d'environnement dans la région méditerranéenne .

« Le Grand Site Concors Sainte-Victoire a déjà fait un gros travail d'inventaire de la faune et de la flore. Est-ce que ça ne fait pas un fond à partir duquel on peut partir ? »

Olivier Radakovitch précise que l'Atlas partira de ce fond, mais qu'il reste des recherches à faire sur des espèces ciblées, par exemple les papillons de nuit.

« Vous parliez de faire découvrir la biodiversité, il faut donc trouver des acteurs. Pourquoi pas les chasseurs ? Vous les avez rencontrés ? »

Olivier Radakovitch rappelle qu'il y a un représentant de la société de chasse de Jouques à la commission extra-municipale. La mairie ne va pas aller chercher les chasseurs comme acteurs privilégiés, mais ils sont les bienvenus, c'est ouvert.

« Est-ce qu'on peut parler des loups ? Est-ce qu'il y en a sur la commune ? Sont-ils les bienvenus ? »

Olivier Radakovitch répond qu'il y en a, au moins un couple sur la commune, mais on ne peut pas parler d'une meute. Il n'y a actuellement pas de polémique à ce sujet, les loups trouvent de quoi se nourrir dans les bois et ne prélèvent que très rarement dans les troupeaux.

Maurice Wellhoff évoque la possibilité d'organiser un débat constructif pour essayer de limiter le risque de problèmes avec le loup.

II. AGRICULTURE

Éric Garcin enchaîne sur le sujet de l'agriculture. Il parle de la **ZAP** (« Zone Agricole Protégée ») dont l'élaboration est en cours et devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2022. Une ZAP est instaurée par arrêté préfectoral, à la demande des communes, et fige la vocation agricole des terres pendant au moins vingt ans, ce qui a pour effet d'éviter la spéculation immobilière et de favoriser la transmission des terres. Il a donc fallu cartographier le foncier agricole de la commune : à peu près 1000 hectares, dont 500 déjà en bio. Ces parcelles identifiées seront dès lors protégées et leur usage ne pourra être modifié que par décision du préfet. Éric Garcin précise que les agriculteurs et agricultrices de Jouques ont tous été favorables à l'instauration de la ZAP. L'idée principale de la ZAP est de renforcer et sécuriser les exploitations existantes et favoriser l'arrivée de nouvelles installations.

Sur l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices, Éric Garcin rappelle que c'est un processus long, car beaucoup de projets agricoles et de sollicitations. La mairie voit tous les candidats d'un bon oeil, mais plusieurs problématiques :

- accès au foncier
- accès au logement

- projets économiquement viables et écologiquement intéressants

D'ici 2030, 60% des agriculteurs et agricultrices jouquards seront à la retraite, l'enjeu sera donc d'assurer le lien entre anciens et nouveaux.

Un autre intérêt de la ZAP est de permettre à moyen terme l'**adduction d'eau sur le plateau de Bèdes**, via une conduite du canal de Provence, au bénéfice des agriculteurs et agricultrices. Les terres étant, grâce à la ZAP, protégées de la spéculation immobilière, l'arrivée de l'eau sur le plateau ne conduira pas à une hausse du foncier et donc à de nouveaux projets immobiliers. La SCP (« Société du Canal de Provence ») est déjà à l'étude sur ce sujet.

Interventions des citoyen(ne)s et réponses d'Éric Garcin, Maire :

« Est-il possible d'implanter des maraîchers sur des terrains municipaux ? »

Éric Garcin répond que la mairie est à l'affût de terrains qui se libéreraient à proximité du village, mais depuis le début du mandat, aucune opportunité. Il précise qu'il est nécessaire que ces terres soient favorables à l'arrosage. Il rappelle qu'il y a de moins en moins d'eau chaque année dans le Réal (interdiction préfectorale de prélèvement l'été dernier), et qu'elle n'est plus une ressource comme elle l'était avant.

« Sur ces 1000 hectares de la ZAP, 500 sont en bio. Qu'en est-il des 500 hectares qui ne sont pas en bio ? Pratique de l'épandage ? Usage de pesticides chimiques ? »

Éric Garcin explique que sur les 500 hectares qui ne sont pas en bio aujourd'hui, 300 sont en conversion, et 200 sont en friche. L'usage de pesticides chimiques est minime à Jouques. La mairie veut encourager et développer une agriculture indépendante des énergies fossiles (petites surfaces, consommation locale).

Elvira Caspers, conseillère municipale, prend la parole pour rappeler que les projets d'atelier culinaire, de conserverie et les chantiers d'insertion sont autant d'opportunités pour créer du travail, en lien direct avec ÉLAN.

« Concernant le compostage des déchets de lavande, quelle méthode est envisagée ? »

Éric Garcin évoque le projet de méthaniseur.

« Quels logements pour les nouveaux agriculteurs et agricultrices ? »

Éric Garcin exprime la nécessité de trouver des solutions, afin notamment d'éviter des constructions sur les terres agricoles. À ce titre, la mairie peut envisager de réserver une part de logements sociaux pour les agriculteurs et agricultrices.

Maël Guern évoque l'idée de la création d'une association de jardiniers amateurs qui aurait pour raison sociale la transmission de savoirs, l'échange de bonnes pratiques, de plants potagers, de boutures, de semences, le partage des récoltes et la transformation des surplus, l'organisation d'événements conviviaux, etc.

Éric Garcin en profite pour annoncer l'organisation d'une foire agricole par le Comité des Fêtes de Jouques, qui se tiendra le 1^{er} mai.

Le sujet essentiel de l'énergie n'a finalement pas été abordé cette fois-ci.